

En Charente
sous la Monarchie de Juillet

Dès 1831, le mouvement politique et social qui a animé le règne de *Louis-Philippe*, commençait à se dessiner.

La lutte s'engageait dans le corps électoral censitaire entre deux tendances d'une part, les partisans de la révolution de *Juillet* et des réformes consenties par la *Charte*, qui prirent bientôt le nom de "*Conservateurs*", et, d'autre part, les électeurs, qui tout en désirant le maintien de la royauté constitutionnelle, voulaient améliorer le nouvel ordre des choses et instaurer un véritable régime parlementaire.

En marge de ces deux courants, on comptait aussi des légitimistes, restés fidèles au drapeau blanc, imbus de la monarchie de droit divin, qui ne reconnaissaient pas le droit de suffrage, et, partant, ne participaient pas aux scrutins. Ils se renfermaient dans une opposition d'inertie et de principe. Quant au *Parti Républicain*, il se constitua peu à peu à partir de 1840.

En *Charente*, le départ du préfet *Larréguay*, muté dans la *Nièvre*, et son remplacement par *Galzain*, sous-préfet de *Saumur*, marque le point de départ d'un changement notable, en janvier 1842.

C'est, en effet, à cette date, que, sous l'influence de *Tesnière*, député ministériel de *Barbezieux*, s'instaure un régime administratif de combat et d'aveuglement.

Aux élections de 1834, *Albert*, alors juge au *Tribunal* d'*Angoulême*, avait été élu député de l'arrondissement chef-lieu, comme royaliste libéral. Son mandat avait été confirmé lors des consultations électorales de 1837 et de 1839. Mais, au scrutin de 1842, il était battu par le célèbre *Bouillaud*, Professeur à la *Faculté* de médecine de *Paris*.

Bien que ce nouveau représentant se vit éliminé de la *Chambre* par voie de tirage au sort; la *Charte* prévoyait, en effet, que la moitié au moins des députés seraient choisis parmi les éligibles ayant leur domicile politique dans l'arrondissement (ce qui n'était pas le cas), *Albert* jugé trop libéral, fut laissé au rancart.



Peu après cette élection, qui inaugurait le proconsulat de *Galzain*, s'ouvrait à *Confolens*, une procès de presse à retentissement énorme. Des poursuites étaient intentées contre *Sire*, propriétaire du journal *L'Angoumois* que rédigeait un jeune avocat de talent, âgé de 23 ans, *Léonide Babaud-Larivière*.

Le gérant n'avait pas versé le cautionnement exigé par la loi pour les feuilles politiques et le rédacteur en chef s'était, néanmoins, permis de se livrer à des incursions dans ce domaine interdit. Il avait critiqué un arrêté du nouveau *Préfet* relatif à des sonneries de cloches, dans lequel l'autorité supérieure du département se soumettait humblement à la décision de l'*Evêché*. On lui reprochait aussi d'avoir dévoilé l'influence du député *Tesnière* sur la direction du chemin de fer *Tours-Bordeaux*, qui sacrifiait les intérêts de *Barbezieux* au profit de *Montmoreau*, fief de cette *Excellence*.

Le tribunal de *Confolens* prononça l'acquiescement du prévenu.

Albert, qui avait mal digéré son échec à la députation, écrivit aussitôt à *Babaud-Larivière* une lettre d'encouragement et de solidarité:

"Recevez, disait-il, les sincères félicitations d'un constitutionnel des anciens jours qui n'eût point alors de variables convictions de circonstances, et croit encore, comme en 1830, que la liberté de la presse (la plus vitale de nos libertés) est aussi nécessaire au maintien du Gouvernement qu'à la vérité et au maintien de nos institutions. Soyez aujourd'hui, le Bienvenu!"

Cette missive d'un monarchiste constitutionnel adressée à un fougueux champion des idées démocratiques, était révélatrice par elle-même. Dès le 18 juillet 1843, elle sonnait le ralliement de tous les libéraux. L'opposition se constituait en *Charente*.

Le *Procureur du Roi* fit appel de la décision de *Confolens* devant le *Tribunal d'Angoulême*, et ce fut occasion à un rapprochement entre *Albert* et *Babaud-Larivière*.

Effectivement, ce dernier n'hésita pas à solliciter l'appui de l'ancien magistrat auprès de ses anciens collègues.

Dès le 26 juillet arrivaient à *Confolens* des lettres d'introduction auprès de deux *Juges d'Angoulême*, avec lesquels *Albert* avait conservé des relations:

"les autres lui ayant presque tous fait la guerre, dans les derniers temps",

après sa chute, comme il convient. Néanmoins, L'*Angoumois* fut condamné et cessa de paraître.

Mais, dit le proverbe, un service en vaut un autre, et *Albert* resté *Président* du *Conseil général* après sa défaite législative, saisit la balle au bond:

"Je vous avouerai confidentiellement, écrivait-il à Babaud-Larivière, que j'hésite à paraître à la prochaine session du Conseil Général et que je suis résolu à ne point me rendre à la première séance. C'est la constante bienveillance de l'arrondissement de Confolens qui m'avait porté et maintenu à la présidence. Je conviens que par douze nominations on a comblé la mesure du bon vouloir à mon égard; mais il m'a été bien pénible de la voir se séparer de moi au moment où j'étais en lutte avec mes adversaires politiques et commencer l'attaque pour ainsi dire, au moment où j'avais le plus besoin de son appui."

Après avoir souligné les changements de personnes survenus au sein de l'assemblée départementale, *Albert* ajoutait:

"Tout cela me conseille la prudence et la réserve pour ne pas compromettre les avantages de mes douze présidences successives. Personnellement, je ne trouverais pas mon amour-propre engagé dans la question, car toute majorité doit finir, mais par là même que mes adversaires en trouveraient avantage et jactance, je ne dois pas leur donner ce plaisir."

Le bon apôtre:

"Si l'honorable arrondissement de Confolens veut me soutenir et réparer la brèche qu'il a faite dans ma position, bien que je ne sois pas présent à la première séance il peut me donner des voix."

L'invite était claire; il s'agissait d'un "*expédient*", ce qui, au reste, n'empêchait pas ce manœuvrier de souligner "*son manque d'ambition*", "*sa conduite ferme et indépendante consacrée au bien de son pays*". Ne termine-t-il pas sa requête par une note de prudence?

"Il faut savoir quitter le monde avant qu'il ne vous quitte; c'est le conseil de la sagesse. Je ne regrette rien si l'on hâte le moment désiré de mon repos et de mon bonheur. Cette tranquillité m'est déjà précieuse. Je me tiens à l'écart de toute chose. Je ne lis plus les journaux et encore moins ceux d'Angoulême."

Puériles précautions d'amour-propre. Comment expliquer, en l'absence d'un but caché, une aussi longue confession faite à un correspondant qu'on ne connaissait pas dix jours plus tôt!

Que dire de ce misanthrope qui ne lit plus les gazettes, réfugié qu'il est dans une station balnéaire du *Calvados*, et ne félicite pas moins son compatriote *Charentais*, le 23 août, d'avoir assumé la direction de l'*Echo* et de le régénérer?

Au reste, quand il sera réélu et que ses craintes se seront évanouies, ne remerciera-t-il pas *Babaud-Larivière* d'avoir contribué au résultat et de s'en déclarer enchanté?

Albert est arrivé à ses fins. *Babaud-Larivière* se réjouit de voir écarté le candidat du *Préfet* du fauteuil de la présidence de l'assemblée départementale.

Ni l'un, ni l'autre ne peut se plaindre des événements.



Dans une liasse de lettres que j'ai sous les yeux, *Albert* ne cesse de prodiguer des conseils à son jeune correspondant, sous la forme de confidences. Ils sont le fruit de son expérience.

Il s'agit de la presse locale, il ne se montre pas d'une tendresse particulière envers elle:

"Comme vous avez dû, Monsieur, quelle qu'ait été votre opinion sur les hommes et sur les choses de notre Charente, gémir tristement des aberrations déplorables des journaux locaux dans les récentes luttes. Vous avez vu une envieuse malveillance plus personnelle que politique et, faute de prétextes et d'arguments parlementaires, la presse se livre chaque jour aux plus ignobles attaques... Nul n'aura de valeur, nul n'aura d'esprit que nous et nos amis, semble-t-elle dire. Sans attaquer les personnes qu'il faut toujours respecter, il importe néanmoins, par quelques traits légers, sans désignations blessantes, mais comme avertissement, laisser pressentir qu'on est armé de toute pièce. En un mot, faire plus de bruit que de mal et seulement se faire craindre car, dans ma longue carrière, j'ai vu souvent que c'était l'unique secret de l'influence de bien des gens. Le journalisme n'est-il pas un éternel combat?"

En décembre 43, au retour d'un voyage en *Charente*, dans une lettre adressée de *Paris*, *Albert* constatait que ses conseils, sur ce point-là avaient porté leurs fruits:

"En général, on vous craint, écrira-t-il, ce qui n'est pas un mal, parce que vous contiendrez les mauvaises passions, sans avoir à faire une guerre trop vive."



Mais le refrain de toute correspondance d'*Albert* est un appel à la modération. Il ne cesse de rappeler aux chefs des écoles politiques les plus avancées:

"la nécessité d'améliorations constitutionnelles avant d'aller plus loin."

Il importe avant tout, d'établir un gouvernement représentatif véritable:

"Vous-mêmes, jeunes gens, craignez de renverser les colonnes du temple ; sa chute pourrait vous écraser avec nous."

Et *Albert* se fait d'autant plus pressant que: *"dans l'intérêt même du journal"*, il convient de ne pas adopter tout de suite: *"une politique trop tranchée, ni une opposition trop ardente"*.

Il souligne que:

"l'esprit vit et léger de nos compatriotes s'accommoderait difficilement d'une nourriture trop forte et trop substantielle". N'effrayez pas par les mots nos pacifiques Charentais, si indécis, si peu avancés en politique".

Et pour illustrer sa leçon, *Albert* confesse que ce n'est pas la politique qui l'a renversé, mais bien l'intrigue et les ambitions déçues. Alors qu'on lui faisait grief de ne pas être *"un député de tribune"*, ses détracteurs l'assiégeaient de demandes particulières et le contraignaient à écrire plus de vingt lettres par jour, à leur répondre. Les intérêts privés prédominaient dans ce corps électoral censitaire, c'est-à-dire restreint. Déjà!

"Je vous assure que pour bon nombre, l'éducation politique est encore à faire et que, pour réussir, vous aurez plus d'une fois besoin d'adoucir la leçon et d'emmieller la pilule"...

Ces conseils d'un vieux routier des luttes parlementaires débordaient de bon sens. Pour ne pas les avoir saisi et suivi, *Babaud-Larivière*, élu en 1848 député à la *Constituante*, sera battu l'année suivante à la *Législative*.



Albert comprit vite que malgré leur rapprochement, cimenté par leur opposition aux hommes en place, il subsistait un fossé profond entre lui et *Babaud-Larivière*. Aussi cherchera-t-il à amadouer *"son jeune ami"*.

"Une personne serait fort aise, écrivait-il, d'avoir l'occasion de vous entretenir à Angoulême. C'est M. Braud (de l'arrondissement de Barbezieux), sous-chef de bureau au Ministère de l'intérieur. Il sera à Angoulême du 10 au 12 août. Cette lettre servira d'introduction. J'ai demandé à M. Braud de la reprendre pour me la rendre. N'avez aucune préoccupation. Vous pourrez causer en toute liberté avec ce Monsieur que je connais particulièrement".

Les avances n'en continuaient pas moins. Nouvelle lettre du 4 octobre dans laquelle Albert remercie le Directeur de l'*Echo* de ses:

"...intentions de parfaite impartialité à son égard, quoi qu'il puisse advenir des difficultés ultérieures de la situation politique".

Puis, c'est, en novembre, un échange de correspondance à propos "*des annonces judiciaires*" que le journal s'efforce en vain d'obtenir de la *Cour de Bordeaux*. Mais l'*Echo* n'est pas assez "*dynastique*" et "*la raison d'Etat*" ne permet pas pareille désignation. Seul, le *Charentais* présente les garanties requises.

En 1846, Albert parvient à reconquérir son siège à la *Chambre des Députés*. Il est élu le 2 août au premier tour de scrutin par 685 suffrages contre 538 à ses deux adversaires réunis. "*Election triomphale*", "*succès pyramidal*", écrit l'heureux vainqueur.

Mais ce prévoyant de l'avenir termine la missive par cette phrase savoureuse:

"Il paraît cependant, que pour moi, cette lutte ne sera pas la dernière et on m'écrit qu'on me prépare une rude guerre au Conseil Général, ce qui ne serait pas trop à craindre si mes amis étaient exacts au rendez-vous".

Ils le furent. Albert fut maintenu à la présidence par 14 suffrages contre 10 obtenus par *Tesnière*. Cinq conseillers généraux du *Confolentais* lui accordèrent leur voix et assurèrent le succès. Mais cette élection législative donna lieu à d'acribes critiques. La *Réforme* la dénonça comme étant "*le résultat de la plus scandaleuse corruption*".

Albert, dans une lettre du 15 novembre 1846 - ce sera la dernière - rappela à *Babaud-Laribière* (qu'il avait rencontré seulement deux ou trois fois dans son existence) sa surprise de "cette déplorable erreur". Il lui imputa la paternité de "*cet odieux article*", en termes diplomatiques. *Babaud-Laribière* ne répondit sans doute pas à cette lettre. Mais l'année suivante il écrira, dans *La Réforme*, que *Bouillaud* est "*un esprit éminent d'un caractère éprouvé*" alors qu'Albert ne compte que comme un:

"député honnête, peu à la hauteur de sa mission et qu'un collègue électoral intelligent aurait laissé tout entier aux douceurs de la vie privée".

La rupture était consommée.

Albert figura donc parmi les derniers députés élus sous le règne de *Louis-Philippe*.

Léonide Babaud-Laribière comptera au nombre des premiers représentants du peuple sous la *République*.

A ce titre aussi, il convenait de les rapprocher dans une même étude.

